

DISCUSSION DELIB 31

Le Maire : « Des questions ou des commentaires ? Monsieur JAMMET d'abord, Monsieur QUEVAREC ensuite ».

Monsieur JAMMET : « Si j'ai bien compris, à partir du 1^{er} juillet avec le changement de carte, on ne pourra plus stationner malin. Vous aviez annoncé une hausse des tarifs d'environ 5% à la presse au mois de novembre dernier, je vous propose d'y regarder de plus près. Stationnement sur voirie : zone bleue elle passe de 0,70 à 0,80 euros l'heure ça fait 14,28%, zone rouge de 1 à 1,10 euros, c'est plus simple ça fait 10% avec une amplitude payante supérieure, c'était de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures auparavant, c'est jusqu'à 12h30, c'est jusqu'à 18h30 à partir du 1^{er} juillet où du 1^{er} juillet. C'est-à-dire, qu'on passe d'une amplitude de 7 heures à 8 heures sur le stationnement payant, ce qui fait en zone bleue si on compte une journée entière, on passe de 4,9 euros à 6,4 euros, soit 30,61% d'augmentation, en zone rouge pour une journée, on passe de 7 euros à 8,80 euros, soit 25,71% d'augmentation. Vous ajoutez 665 places payantes de plus, il y en avait 2 507 au 1^{er} novembre 2009, soit une augmentation de 26,52% c'est-à-dire, à la louche, alors évidemment au 1^{er} juillet 2010, on va assister à une augmentation de 59% de stationnement payant sur voirie. A cela vont s'ajouter des augmentations des tarifs des parkings souterrains à l'heure sur la Gare + 14,28, ça fait autre chose que 10 centimes de plus, sur les Parkings Normandie ou Hôtel de Ville + 25% et quant à l'Hôtel de Ville qui tient la palme, si on tient compte du quart d'heure gratuit qui disparaît, on aboutit à un tarif actuel pour 75 minutes de 0,80 euros qui passera le 1^{er} septembre prochain à 1,25 euros c'est-à-dire 56,25% d'augmentation. Alors, pourquoi toutes ces augmentations ? Parce qu'a priori, je vous imagine mal vouloir faire du mal aux mantais, en tout cas cela se voit. Peut-être, parce qu'il faut répondre, à mon avis, à deux impératifs. Celui de VINCI, qui est de faire des profits et le vôtre, qui est de rénover les parkings et de continuer à construire alors que la Ville n'en a plus les moyens, par votre faute d'ailleurs. D'ailleurs, selon son contrat de délégation, VINCI va verser à la Ville 40% des recettes si celles-ci dépassent 800 000 euros à l'année, 50% des recettes si celles-ci dépassent 1 million d'euros à l'année. Or, par exemple, le stationnement voirie ne rapportait, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'aux alentours de 600 000 euros avec la SOTREMA qui n'en reversait que 300 000 euros à la Ville. C'est-à-dire, que dans cette hypothèse sans augmentation de tarifs et sans élargissement du stationnement payant, VINCI ne reverserait rien à la Ville voire même il pourrait réclamer, la convention le lui permet, une participation financière supplémentaire de la Ville. Donc, le stationnement grâce à cette délibération et à celles qui l'ont précédés, en gros va rapporter dès 2011, plus d'un million d'euros à VINCI qui va en verser la moitié à la Ville. Ça vous permet de moderniser les parkings sans toucher au budget municipal et sans augmenter les impôts locaux de plus de 8,5% cette année sauf que les mantais et bien ils vont payer le double de ce que nous économisons dans le budget de la Ville. C'est-à-dire, une part de ce qu'aurait dû payer la Ville et une part, cela va de soi, pour VINCI qu'est pas là, pour ne pas faire du profit. Et, je trouve que vous aurez beau continuer à être de mauvaise foi, à dire aux mantais s'ils sont en colère, c'est parce qu'ils n'ont pas compris la justesse de votre opinion, ceux-ci ne seront pas dupes tout simplement parce que les mantais ils savent qu'un plus un cela fait deux et pas autre chose ».

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. Monsieur QUEVAREC ».

Monsieur QUEVAREC : « Pour compléter dans le prolongement de l'intervention de Monsieur JAMMET, je vous applaudirais bien à nouveau mais je l'ai déjà fait tout à l'heure. Donc je ne vais pas le refaire, parce que vraiment vous avez bien négocié ce contrat, vraiment, vraiment on a envie de vous féliciter parce que vous annonciez effectivement des

améliorations pour les mantais, effectivement on voit là tous les bénéfices que les habitants vont en tirer à moins que ce ne soit seulement VINCI qui fasse des bénéfices mais ça, comme beaucoup, j'ai ma petite idée là-dessus. Vraiment, vraiment votre décision jusqu'au boutisme, votre entêtement à vous attaquer à la SOTREMA et à vouloir vous en débarrasser à tout prix pour des motifs d'une futilité sur lesquels je préfère ne pas revenir, ça commence à coûter extrêmement cher à la Ville et donc aux mantais. On a effectivement cette explosion des tarifs, on a une extension de la zone payante dans des endroits qui ne le justifient pas sauf à vous permettre d'encaisser des recettes supplémentaires puisque dans votre quête éperdue, à la fois d'économies et de recherches d'argent, vous allez faire raquer effectivement les mantais qui vont devoir payer leur carte tous les ans 20 euros, vont devoir payer effectivement pour avoir le droit de se garer devant chez eux. Donc, ces tarifs c'est un premier coût pour les mantais. Le deuxième, c'est effectivement toutes les pénalités et les indemnités que vous avez déjà et que vous allez, et vous le savez fort bien puisqu'elles avaient été calculées par l'ancien Directeur Général, et elles se montent à plusieurs centaines de milliers d'euros, je dis bien centaines de milliers d'euros que vous allez devoir payer effectivement à la SOTREMA. ... notre liste, vous êtes, par le contrat que vous avez signé avec VINCI, pieds et poings liés pour les années à venir et vous allez être obligé soit d'augmenter à nouveau les tarifs, soit de verser des compensations à VINCI si les objectifs ne sont pas atteints, objectifs pour certains totalement irréalisables et qui vont nous obliger, et nous en prenons date ici aujourd'hui, à nous faire payer dans les années qui viennent. Donc, vraiment nous confirmons le fait que votre décision est à la fois scandaleuse et totalement injuste pour les mantais ».

Le Maire : « Merci Monsieur QUEVAREC. Je pense que vous refaites l'ensemble des commentaires que vous avez déjà faits lorsqu'on a passé cette délégation de service public, rien de nouveau en la matière. Je rappelle que toutefois à cette occasion j'avais dit, je le redis, et répété, comment est-ce que ces parkings vont bénéficier de modernisation très importante, de rénovations qui ont déjà commencé à être effectuées avec beaucoup plus de services apportés avec une zone bleue, ça c'est autre chose qui est étendue et elle est étendue...qui ne pouvait plus à se garer devant chez eux. J'en ai d'ailleurs de nouveaux qui viennent me voir en me disant, nous n'avons pas été assez loin dans l'extension de la zone bleue et qu'ils ont des voitures ventouses qui sont devant chez eux de façon importante. Celles qui vont à la gare et qui soit ne viennent pas se garer dans le parking de stationnement régional soit ne veulent pas prendre les transports en commun, c'est ça la réalité. En fait, nous avons ici une délégation qui comme cela a été prévu, permet tout à la fois une modernisation, la réhabilitation, la prise en charge d'ailleurs de tout l'équipement du nouveau Gambetta qui ouvrira dans les prochains mois. Puis je ne reviens pas sur la démonstration de calcul de Monsieur JAMMET parce qu'elle est d'une orthodoxie arithmétique absolument phénoménale et donc nous n'allons pas refaire ce que moi j'ai appris à l'école primaire, nous allons donc en rester là sur ces additions de pourcentages puisque vous osez même additionner des pourcentages c'est dire comment est-ce que dès fois votre présentation est toute à la fois fallacieuse ».

Monsieur JAMMET : « Vous n'avez pas écouté, je n'ai jamais additionné de pourcentages ».

Le Maire : « Monsieur JAMMET, en tout cas puisque vous arrivez à trouver des augmentations de telle nature, cela veut dire que vous avez été de forte mauvaise foi mais je sais que vous savez l'être, donc cela ne me surprend pas et ça m'aurait d'ailleurs surpris que vous ne le fassiez pas ».

Monsieur JAMMET : « Ce n'est pas moi qui ait annoncé 1,25% d'augmentation des impôts au mois de décembre et en arithmétique, Monsieur le Maire, je crois vraiment que vous n'avez aucune leçon à me donner ».

Le Maire : « Monsieur JAMMET, quand le taux du livret A passe de 2 à 3% il n'y a aucun économiste digne de ce nom qui dit que les intérêts ont progressé de 50%, je ne l'ai jamais entendu dire en tout cas et pourtant je sais comment est-ce que vous êtes certainement très attaché à cette épargne populaire. Sur ce et pour clore... ».

Monsieur JAMMET : « Quand les ... sur la Ville passent de 600 000 à 1 million d'euros, Monsieur le Maire, cela ne fait pas loin de 50%, je suis désolé et on est fondé à le dire et donc ne soyez pas de mauvaise foi, comparez effectivement les choses, ne me dites pas que vous passez un contrat avec VINCI qui vous verse... ».

Le Maire : « Monsieur JAMMET, vous comparez des choses absolument pas comparables. Maintenant, nous allons passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».

Fin de la 2^{ème} cassette - face B.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 17 mai 2010

L'An deux mille dix le 17 mai à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 10 mai 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Mme GHAZOUANI, Mme TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, Mme MORILLON, M. COPILLION, M. LUDON, Mme GUAIS, Mme AIME, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme MARNA, Mme PESCHE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme WADOUX, M. BERRICHE, M. RAOUL, Mme LAURENT, M. ABBI, M. MERELLE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. ATROUSSY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : M. SANTINI, Mme OSTYN, M. MOSCODIER, Mme MARNA, M. EL HAIMER, Mme DUMOULIN, Mme TALLA, M. PEREAU, Mme MERLIN, Mme GHAZOUANI, M. QUEVAREC, Mme THOLANCE.

Absents : M. DALBIS, M. DEMARQUE.

Secrétaire : Mme TALLA.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

**STATIONNEMENT
EN OUVRAGE ET EN
SURFACE
TARIFS POUR
L'ANNEE 2010**
(Dossier n° 31)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs appliqués selon le tableau ci-annexé,

Vu la convention de délégation de service public du stationnement signée le 18 janvier 2010,

Considérant que les tarifs de stationnement sur voirie et dans les parcs en ouvrage ne peuvent augmenter qu'après l'achèvement des travaux de rénovation et la mise en service des nouveaux équipements,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR et 8 CONTRE (Groupe socialiste et citoyen, Décil et Pour changer vraiment),

DECIDE de fixer les tarifs de stationnement sur voirie et dans les parcs en ouvrage selon les tableaux ci-dessous.

Stationnement sur voirie :

Durée	Zone « P » bleue	Zone « P » Rouge
	Achèvement travaux	Achèvement travaux
1h	0.80 €	1.10 €
2h	1.60 €	2.20 €
2h30	2.00 €	3.00 €
3h	2.40 €	
4h	3.20 €	
5h	4.00 €	
6h	4.80 €	
7h	5.50 €	
8h	6.00 €	

Carte stationnement Ville pré-chargée à 10,00 €. Gratuité chaque jour à la première utilisation 15 minutes en zone « P » Rouge et 1 heure en zone « P » bleue.

Stationnement en ouvrage :

	HOTEL DE VILLE	NORMANDIE	VIEUX PILORI	GARE
Durée	Achèvement travaux au 01-09-2010	Achèvement travaux au 01-07-2010	Achèvement travaux au 01-07-2010	Achèvement travaux au 01-07-2010
1h00	1,00 €	1,00 €		0,80 €
2h00	2,00 €	2,00 €		1,60 €
3h00	3,00 €	3,00 €		2,40 €
4h00	4,00 €	4,00 €		3,00 €
5h00	5,00 €	5,00 €		3,30 €
6h00	6,00 €	6,00 €		3,60 €
7h00	7,00 €	7,00 €		3,80 €
Au delà	+ 0,50 €	+ 0,50 €		+ 0,20 €
Ticket perdu	10,00 €	10,00 €		10,00 €

Semaine	21,00 €	21,00 €		15,00 €
Mois	61,00 €	61,00 €	51,50 €	38,50 €
Trimestre	175,00 €	175,00 €	148,00 €	110,50 €
Année	620,00 €	620,00 €	540,00 €	415,00 €
Annuel sem. travail	517,00 €	517,00 €		

Mois vélos	5,00 €	5,00 €		5,00 €
Mois motos	18,00 €	18,00 €	26,00 €	16,50 €
Caution clé électronique			54,00 €	
Mois nuit + WE	29,00 €	29,00 €		
Trimestre nuit + WE	79,00 €	79,00 €		

GARE	
Zone RdC - Hors ouvrage	
Horaire tous usagers	
Durée	
1h	1,10 €
2h	2,20 €
2h30	3,00 €
Abonnement véhicules longs	
Mois	38,50 €
Trimestre	110,50 €
Année	415,00 €

Carte à décompte : 10 € achetés 12 € crédités, 20 € achetés 24 € crédités.

Ces tarifs seront appliqués à la date d'achèvement des travaux.

Le Maire



Michel VIALAY